



Fiche inscription

2020/2021

SPECIAL RENOUVELLEMENT

- Joueur (-euse)
- Dirigeant (e)
- Educateur - Arbitre

Catégorie

Photo
(renouvellement obligatoire si non effectué depuis 2018)

Licencié (e) Fille Garçon

Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse principale :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :

Catégorie AS MANISSIEUX 2019/2020 :

Tuteur légal (principal) Lien de parenté :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :

Tuteur légal 2 Lien de parenté :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :

Cotisation et règlement

NE PAS REMPLIR - Réservé à l'ASMSP				Montant de la cotisation :			
Règlement 1				Règlement 3			
Règlement 2				Règlement 4			

Observations :
Règlement complet à remettre au moment de l'inscription. Facilité de paiement en 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'AS MANISSIEUX remis à l'inscription. Tout règlement incomplet ne permettra pas la validation de la licence ni la délivrance de l'équipement. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation de la licence à la FFF.

Autorisation et engagement

Je soussigné(e) (représentant légal)

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à signaler tout changement et reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'association
- autorise l'AS MANISSIEUX SP à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence
- autorise l'AS MANISSIEUX SP, dans le cadre de ses manifestations, à diffuser les photos ou vidéos du licencié sur tout support interne, externe, site internet, facebook ... info sur droit à l'image sur www.asmanissieux.fr/club/droit-à-l-image

Fait à : **Signature :**
 Le : *Précédé mention « lu et approuvé »*

1. Conditions d'adhésion pour la saison 2020/2021

Enfants, filles ou garçons, nés à partir de 2015.

Être à jour de cotisation et avoir pris connaissance des chartes et du règlement intérieur affichés en salle de réunion et au bureau.

Montant de la cotisation fixé en Comité Directeur :

Catégorie	Montant	Équipements compris
U6	170 €	Survêtement
U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13	210 €	+ tee-shirt
U14-U15-U16-U17-U18-U19-U20	210 €	+ short de match
SENIORS – VETERANS	230 €	+ chaussettes de match
Féminines U6 à U13	170 €	ADIDAS
Féminines SENIORS	170 €	+ petit sac à chaussures
Foot Loisirs Jeu réduit	150 €	Survêtement

Paiement possible en 1, 2 ou 3 chèques. Espèces ou Carte Bleue en 1 seule fois. Carte PASS'REGION acceptée (chèque de caution de 30 €). Coupon Sport MVRA acceptés (coût de gestion = 1 €).

La cotisation inclus la licence FFF et l'équipement décrit ci-dessus.

Cette fiche d'inscription vaut reconnaissance de dette si la cotisation n'a pas été payée en intégralité.

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation de la licence à la FFF.

Les licences ne seront validées qu'après réception du dossier complet :

- ✓ Fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ Demande de licence dématérialisée complétée et signée
- ✓ Questionnaire de santé complété
- ✓ Avoir essayé son équipement
- ✓ Photo d'identité couleur
- ✓ Justificatif d'identité pour nouveau joueur uniquement (CNI, passeport, livret de famille ...)
- ✓ Paiement complet de la licence

2. Obligations

Les absences, aux matchs et entraînements, doivent être prévenues et excusées.

Respecter les horaires. Les heures d'entraînement indiquées sont les heures de démarrage du cours.

Tout joueur, dirigeant ou éducateur écopant d'une sanction administrative à la suite de contestations, gestes déplacés, insultes, coup volontaire **devra régler l'intégralité du montant de l'amende** et sera susceptible de sanction supplémentaire par la commission de discipline interne au club.

Tout joueur ou dirigeant perturbant le bon déroulement des entraînements ou faisant preuve d'un **comportement anti-sportif** lors d'une compétition sera sanctionné par la commission de discipline interne au club.

Joueurs et dirigeants sont tenus au **respect des personnes** (entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, joueurs), **des horaires** (entraînements ou matchs) **mais aussi** de l'ensemble du **matériel et des installations**.

Il est interdit de fumer dans les vestiaires, les locaux du stade et sur les terrains de foot.

3. Assurances & responsabilités

L'assurance de la licence étant très limitative, prenez connaissance des options facultatives complémentaires proposées, ou de s'assurer auprès d'un organisme de votre choix, en particulier en cas de perte de salaire ou de revenu non garanties dans le contrat de base.

En cas d'accident au cours d'un match ou d'un entraînement, faire une déclaration dans les 3 jours suivant l'accident en venant au bureau avec certificat médical et carte mutuelle.

Le Club dégage toute responsabilité en cas d'accident lors du transport de licenciés/covoiturage.

Le Club et la Mairie de Saint-Priest dégagent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du stade.

Pensez à marquer vos vêtements et ceux de vos enfants et ramener les affaires ne vous appartenant pas !

Le Club prend la responsabilité des enfants pendant les horaires d'entraînement et les matchs à compter de l'entrée au vestiaire jusqu'à la sortie de ce même vestiaire où l'enfant sera récupéré par ses parents ou tout responsable désigné à l'éducateur. La responsabilité du Club s'arrête dès la sortie des vestiaires après la fin de l'entraînement ou après la fin du match, même si les parents ne sont pas présents. Ne pas déposer vos enfants sur le parking, les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'aux vestiaires !

Posséder une licence à l'AS MANISSIEUX implique l'acceptation de ce règlement, et du règlement intérieur.

Bonne saison 2020/2021 !



C onvivialité R espect E sprit d'équipe E xigence

